



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

**Pôle Environnement
et Guichet Unique ICPE**

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Mél : david.clement@nievre.gouv.fr

*Carrières/Donzy La Grosse Borne/Mise en demeure/
APMD octobre 2022/Notif levée APMD*

Nevers, le 27 mars 2023

Madame la Gérante,

Par arrêté préfectoral n° 58-2022-10-26-00003 du 26 octobre 2022, j'ai mis en demeure votre société de respecter certaines dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant, au titre des ICPE, l'exploitation de sa carrière de roche calcaire implantée sur le territoire de la commune de DONZY.

La visite de votre site, le 14 mars 2023, par l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater que les dispositions de cet arrêté étaient respectées.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2022 peuvent donc être levées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Gérante, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Blandine GEORJON

CARRIÈRE DE LA GROSSE BORNE
Mme Evelyne MONNOT, Gérante
Blanc Gâteau
58220 DONZY

Copie à : M. le Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire
UiD Nièvre/Yonne DREAL